

C'est ainsi que s'exprimait alors M. Hanson. Le 30 janvier 1942, prenant la parole au cours du même débat, le représentant de Lake-Centre, devenu aujourd'hui le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), a déclaré ce qui suit, comme en fait foi le hansard de ce jour-là, à la page 195:

Laissez aux membres du Parlement le soin de voter sur cette question; ne le confiez pas à la population canadienne, parce que, à mon avis, la tenue d'un plébiscite en ce moment pourrait fort bien détruire l'unité du Canada.

Comme le rapporte le hansard, à la page 870, voici ce qu'il a dit plus tard, le 25 février 1942, une fois que la décision eut été prise:

On tiendra un plébiscite, malgré le fait que dans la longue histoire de la Grande-Bretagne, avec toutes les modifications constitutionnelles qui ont été effectuées jusqu'ici, jamais gouvernement n'a demandé l'opinion populaire par voie de plébiscite.

Monsieur l'Orateur, je crois que le temps est venu pour le gouvernement de prendre des mesures, selon la tradition d'un gouvernement responsable, et de présenter cette résolution au Parlement pour qu'il se prononce. Le Parlement prendra la responsabilité de toute décision. Si la résolution émanant du gouvernement est rejetée sur une question d'importance majeure, le gouvernement aura alors, de toute évidence, perdu la confiance du Parlement. Si un amendement est proposé, comme cela pourrait arriver, visant à remplacer le modèle à feuilles d'érable par le pavillon rouge, et que l'amendement soit adopté, ce drapeau deviendrait alors le drapeau du Canada par acte du Parlement du Canada.

Des voix: Il l'est déjà.

Le très hon. M. Pearson: Il l'est par décret ministériel, jusqu'à ce que le Parlement prenne une décision. (*Applaudissements*) Mais si le Parlement accepte la résolution telle qu'elle est, alors le drapeau décrit dans la résolution, accepté par le Parlement, sera soumis à la reine pour la proclamation royale, selon les formalités établies. Il deviendra alors le drapeau du Canada par un véritable mandat parlementaire. Ce ne sera pas le drapeau d'une personne ou d'un parti; ce sera le drapeau des citoyens du Canada par suite d'une décision de leurs représentants au Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Webb: Un drapeau politique!

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je crois que c'est la bonne façon de procéder. Je crois que le moment est venu dans notre histoire de prendre cette décision. Qu'on me permette de citer un extrait du discours prononcé par le très honorable Vincent Massey à Charlottetown le 1^{er} juin

lors de la réunion annuelle de l'*Association of Canadian Clubs*. Le voici:

Les historiens, j'en suis sûr, parleront du début des années 60 comme d'une époque de doute au sujet de notre avenir en tant que nation, alors que nous étions en proie à des tensions constitutionnelles et émotives très fortes et très dangereuses, alors que la structure même de notre vie nationale était remise en question, alors qu'on était disposé à se demander si l'expérience canadienne en valait la peine, alors qu'on parlait d'union avec un voisin plus puissant avec une liberté qui aurait été considérée comme une trahison antérieurement, alors que les cyniques et les timorés avaient l'audace de déprécier les actes de leurs pères et d'inculquer des doutes à leurs fils.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'un drapeau national du genre de celui que décrit la présente résolution, et qui sera exclusivement canadien, nous rapprochera les uns des autres et nous donnera un plus vif sentiment d'identité et d'unité nationales. De nos jours surtout, comme M. Massey nous l'a rappelé, nous avons besoin d'avoir confiance en nous-mêmes, en qualité de Canadiens, de ressentir de la fierté, de la fidélité vis-à-vis de notre pays. Je suis d'avis que l'adoption de cette résolution facilitera ce résultat. Si je n'en avais pas la certitude profonde et sincère, je ne présenterais pas cette résolution à la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, tout en adoptant cette attitude, je sais qu'il y en a d'autres...

Une voix: Joey.

Le très hon. M. Pearson: ...qui sont tout aussi patriotes et aussi Canadiens que je le suis ou que je puisse jamais l'être, et qui désapprouvent honnêtement et profondément cette attitude. Je respecte une désapprobation sincère comme celle-là. Je sais aussi que la question d'un drapeau peut susciter des sentiments puissants, profonds et sincères. Tous les emblèmes nationaux ont une signification profonde et suscitent de vifs sentiments. C'est pourquoi ils jouent un rôle d'une telle importance dans l'évolution d'une nation, car ils entretiennent la loyauté et le patriotisme chez ceux qui composent la nation. Il est donc inévitable qu'il se produise de vives réactions d'ordre sentimental lorsqu'il est question d'abandonner d'anciens emblèmes ou de les adapter à de nouvelles circonstances et à de nouvelles nécessités.

Aussi convaincus que nous puissions être, d'un côté comme de l'autre, je suis sûr que nous pouvons discuter de cette question ici même avec un respect mutuel pour nos opinions, d'une manière, comme je l'ai dit cet après-midi, appropriée à l'importance historique de cette occasion. Nous avons une responsabilité envers l'histoire dans ce débat et c'est notre désir à tous, je n'en doute pas, de nous en montrer dignes, où que nous siégions dans cette enceinte. Une fois la décision arrêtée, quelle qu'elle soit, nous nous y conformerons tous, je le sais, en faisant de